

Comment payer ma facture ?

Facilitez-vous la vie : Optez pour le Paiement Automatique

1- **Prélèvement mensuel** : lisser vos dépenses sur l'année.

2- **Prélèvement à échéance** : le montant de votre facture est automatiquement prélevé chaque semestre.

Vous préférez actionner les paiements vous-même : c'est possible aussi

1- **Adressez le TIP (chèque ou prélèvement) joint à la facture** : il faut tenir compte des délais d'acheminement.

2- **Réglez par Carte Bancaire** : rendez-vous sur votre espace client VEOLIA - www.eau.veolia.fr

Que faire en cas de difficulté pour régler ma facture ?

Nous vous soutenons avec des solutions adaptées à vos besoins. Contactez-nous dès maintenant pour découvrir comment nous pouvons vous aider.

Ne tardez pas, pour éviter toute aggravation de votre situation.

Contact



Une question sur votre facture, votre contrat :

09.69.39.56.34*

Lundi à vendredi : 8h à 19h
Samedi de 9h à 12h

www.eau.veolia.fr

Une urgence technique :

09.69.39.56.34*

24h/24 - 7j/7



Tout renseignement concernant la compétence eau potable :

07.85.82.69.98*

contact@eaudupaysdeverneuil.fr

*numéros non surtaxés



VOTRE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE



Comprendre le détail de ma facture d'eau potable

La facture détaillée

I-Abonnement (part distributeur)

La partie fixe de votre facture reste constante, indépendamment de votre consommation. Elle couvre les coûts fixes du service, comme la maintenance des infrastructures, qui doivent être entretenues à un certain niveau de qualité, quel que soit votre niveau de consommation individuelle.

2-Consommation (part distributeur)

La part variable de votre facture contribue à financer les coûts d'exploitation supplémentaires, non incluses dans la part fixe, ainsi que les investissements requis pour maintenir la performance du réseau.

3-Consommation (syndicat)

La part variable du syndicat est allouée spécifiquement pour soutenir la réalisation de travaux d'engorgement et de renouvellement du réseau, visant à améliorer et moderniser l'infrastructure existante.

Votre facture détaillée

Votre référence :

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
■ DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement (part distributeur) ①			18,01	5,50	
Consommation (part distributeur) ②	13	0,9346	12,15	5,50	
Consommation (syndicat eau) ③	13	0,7000	9,10	5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) ④	13	0,1010	1,31	5,50	
Total DISTRIBUTION DE L'EAU					42,80
■ ORGANISMES PUBLICS					
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) ⑤	13	0,3300	4,94	5,50	
Total ORGANISMES PUBLICS					5,21
Total général :			45,51		48,01
Total TVA (5,50 %) : 2,50 €					

Montant prélevé :

5-Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)

Cette redevance est destinée aux Agences de l'eau et est réinvestie dans des équipements de lutte contre la pollution des eaux.

4-Préservation des ressources (Agence de l'eau)

Cette redevance permet aux Agences de l'Eau d'apporter leurs concours financiers à des travaux de protection de la ressource en eau ou de sécurisation des équipements publics.

Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien Index	Nouvel Index	Date du relevé	Volume déterminé par	Consommation	Volume consommé	Acompte à déduire	Solde consommation
	15	607	654	22/11/2023	relevé	47	47	34	13

6-Informatiques techniques

Vous retrouvez votre numéro de compteur, dates des relevés, ancien et nouvel index, volume consommé ou estimé sur la période